



MAIRIE
DE

SAINT-JEAN-DU-BRUEL

12230

ARRETE N° V 2026-19

**PORTANT REGLEMENTATION
DU STATIONNEMENT
ET DE CIRCULATION**

RUE DE LA COUTELLERIE

Nous, Jean-Michel DAUMAS
Maire de SAINT JEAN DU BRUEL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2211-1, L 2212-1, L 2212-2, L 2213-1 et suivants,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R411,

Vu les arrêtés interministériels du 22 octobre 1963 modifiés et du 24 novembre 1967 relatifs à la signalisation routière,

Vu la demande de Madame THIAILLER Christiane le 27 mars 2026,

Considérant qu'il y a lieu de d'autoriser le stationnement de l'entreprise aux abords du 34 rue de la Coutellerie suite à un déménagement,

ARRETONS

ARTICLE 1 :

Madame THIAILLER Christiane est autorisée à stationner avec un camion devant le 34 rue de la Coutellerie. De fait, la circulation sera momentanément perturbée de 8h00 à 12h00 le jeudi 9 avril 2026.

- En cas d'intervention des secours, la route devra être réouverte.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera valable le jeudi 9 avril 2026 de 8h00 à 12h00.

ARTICLE 3 : Madame THIAILLER Christiane se chargera de mettre en place les panneaux de signalisation (panneaux travaux..., balisage, ...). Elle devra également assurer la sécurité de tous les usagers (véhicules et piétons, ...).

ARTICLE 4 : La chaussée et ses abords seront restitués en l'état conformément à l'existant.

ARTICLE 5 : La gêne occasionnée devra être réduite au maximum.

ARTICLE 6 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires habituelles, seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.

ARTICLE 7 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, Monsieur le Maire de St Jean du Bruel sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint Jean du Bruel, le 31 mars 2026.

Le présent arrêté peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le tribunal administratif de Toulouse.
Dans un délai de deux mois
à compter de sa publication.

Le Maire,
Jean-Michel DAUMAS

A large, stylized signature in blue ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE SAINT-JEAN-DU-BRUEL' around the top edge, 'R.F.' in the center, and '12230 (AVEYRON)' around the bottom edge. The stamp also features a small emblem in the center.